

Communiqué de la Mairie de Val-d'Arc

TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS !

La crise sanitaire inédite que nous traversons s'avère être d'une ampleur insoupçonnée et nous devons individuellement et collectivement mettre tout en œuvre pour combattre la propagation du virus et se PROTÉGER.

La Commune de Val-d'Arc, dans cette solidarité nécessaire, veut jouer pleinement son rôle d'assistance et d'accompagnement afin que nous passions cette EPREUVE dont le terme nous est inconnu.

Aussi, ont été décidés plusieurs dispositifs que les habitants de la commune pourront utiliser dès lundi 23 mars.

1) La prise en charge des enfants :

Cette mesure s'adresse au personnel de santé et, plus généralement, au personnel dont la mission est de contribuer aux fonctions indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Dès lundi 23 mars, nous serons en mesure d'accueillir les enfants à l'école de Randens, en partenariat avec l'Inspection Académique qui mettra des enseignants et des volontaires pour le temps scolaire. Pour notre part, nous prendrons en charge les temps périscolaires de 7h30 à 8h30, la pause méridienne et les temps périscolaires de 16h30 à 18h30 (jusqu'à 19h00 en cas de nécessité), y compris le mercredi toute la journée.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la référente de ce dispositif : Véronique GAZET au 06 14 19 36 64 ou par mail verogaz@orange.fr

2) Les courses à domicile :

Pour les personnes isolées et vulnérables de la Commune de Val d'Arc, souhaitant limiter au maximum leurs déplacements et les contacts durant cette période de confinement, la commune met en place, avec les deux enseignes Carrefour Contact et Intermarché, un dispositif de livraison de courses à domicile.

Vous pouvez commander vos courses soit :

- Directement auprès des commerçants (en indiquant les produits, votre adresse de livraison ainsi que votre numéro de téléphone) :

- Pour Carrefour : carrefourcontactaiguebelle@gmail.com

- Pour Intermarché : pdv06662@mousquetaires.com

- Par téléphone, au secrétariat de la Mairie de Randens (04 79 36 21 13), aux horaires d'ouverture.

Le magasin préparera ensuite votre commande, accrochera la facture au sac, préviendra la Mairie qui mobilisera un élu ou un employé qui se chargera de la livraison jusqu'à votre domicile.

Vous remettrez à la livraison un chèque à l'ordre du magasin dont le montant correspondra à celui indiqué sur la facture.

Tout ceci se déroulera dans les conditions d'hygiène nécessaires, sans contact entre les intervenants, tout en respectant les mesures barrières et notamment les distances de sécurité.

3) Le service au quotidien :

Au-delà de la permanence téléphonique aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie (04 79 36 21 13) , toutes les personnes âgées de 70 ans et plus seront contactées quotidiennement entre 9h30 et 11h00 pour faire un point de situation et s'assurer de leur bonne santé.

Le lien social, dans cette période très difficile, doit être conservé.

Ces dispositifs demeureront tant que la situation sanitaire le nécessitera.

Tous ensemble, prouvons que la solidarité de nos villages reste le socle de notre liberté et la fierté de notre démocratie.

RESTEZ CHEZ VOUS ET COMPTEZ SUR NOUS

COMMUNIQUE

Le personnel soignant ayant des difficultés pour la garde leur enfant doivent se faire connaître en Mairie : 04 79 36 21 13.